# Point 18 de l’ordre du jour : réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

## Problématiques

Les ordres du jour des réunions bilatérales du GAC de ce type ont tendance à changer jusqu’à la dernière minute pour différentes raisons. Toutefois, les questions suivantes sont susceptibles d’être soulevées :

1. Introduction à l’ALAC
2. Règlement général sur la protection de données (RGPD)
3. Piste de travail 5 du PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD (noms géographiques)
4. Déclaration conjointe ALAC-GAC permettant une participation inclusive, informée et significative à l’ICANN.
5. Réponse au rapport final de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité.
6. Révision indépendante de l’ALAC.

## Action requise de la part du GAC

1. **Introduction à l’ALAC**

L’ALAC présentera au GAC un aperçu de son rôle et de ses activités.

1. **RGPD**

Voir le document d’information séparé pour le GAC au point 3 de l’ordre du jour. Les questions seront plus élaborées au moment de la réunion avec l’ALAC.

Il semble que ce sera surtout l’occasion d’un échange d’opinions sur les développements les plus récents, en particulier la spécification temporaire de l’ICANN et le PDP accéléré proposé.

Certains membres de l’ALAC sont intéressés aux opinions des membres du GAC sur le fait de savoir s’il existe des tensions au niveau national entre les organismes d’application de la loi et les objectifs de la politique publique quant à la vie privée.

1. **Piste de travail 5 : noms géographiques**

Voir le document d’information séparé pour le GAC au point 6 de l’ordre du jour. Les questions seront plus élaborées au moment de la réunion avec l’ALAC.

Le GAC et l’ALAC souhaitent peut-être examiner les options de soutien mutuel dans le but d’optimiser l’utilisation de la participation au cours des réunions et dans les échanges en ligne sur la piste de travail 5. Par exemple, l’échange d’opinions entre les participants du GAC et de l’ALAC avant les réunions et le partage du travail pour le suivi des questions particulières.

1. **Déclaration conjointe GAC-ALAC.**

La [réponse du Conseil d’administration](https://www.icann.org/en/system/files/files/resolutions-abudhabi60-gac-advice-scorecard-04feb18-en.pdf) à l’avis du GAC et de l’ALAC transmettant la déclaration conjointe dit essentiellement que l’organisation ICANN applique déjà, ou prévoit d’appliquer, toutes les mesures proposées par le GAC et l’ALAC. Ce point est discutable. Toutefois, le suivi de cette question n’a pas été une priorité pour le GAC.

L’ALAC peut demander l’opinion du GAC sur la mesure dans laquelle [l’initiative relative à la transparence des informations](https://www.icann.org/news/blog/the-information-transparency-initiative-iti-feedback-site-is-now-live) (ITI) est une étape utile vers les objectifs de la déclaration conjointe. L’ITI se concentre sur l’amélioration de l’accès à et la repérabilité de l’information publiée par l’ICANN à travers la mise en œuvre d’un premier système de gestion des documents (DMS) et l’application de la gestion des contenus. L’ITI commencera avec le contenu sur[https://www.icann.org](https://www.icann.org/), qui comprend plus de 104 000 pages Web, des rapports, de la correspondance, des infographies, et des fichiers audio et vidéo. Le projet a été officiellement lancé en janvier 2018 et il est prévu que la transparence de l’information et la recherche améliorée soient disponibles en décembre 2019.

Le GAC a été informé de l’ITI par l’ICANN le 15 mai 2018, lors d’un séminaire en ligne.

1. **Piste de travail 2 du CCWG**

Voir le document d’information séparé pour le GAC au point 25 de l’ordre du jour.

Le GAC et l’ALAC peuvent vouloir partager les derniers développements en ce qui concerne leurs positions respectives en tant qu’organisations membres de ce CCWG.

Le président de l’ALAC a exprimé sa préoccupation du fait que les recommandations auront un impact significatif sur les ressources de l’ICANN.

1. **Révision indépendante de l’ALAC**

Toutes les SO et tous les AC, sauf le GAC, sont tenus de faire des révisions régulières de leurs arrangements structurels.

La révision la plus récente de l’ALAC a causé une certaine controverse au sein de la communauté de l’ICANN car les dirigeants de l’ALAC n’acceptent pas plusieurs des recommandations.

L’ALAC peut fournir une mise à jour sur ce sujet.

## Position actuelle

Le président actuel de l’ALAC est M Alan Greenberg. L’agent de liaison de l’ALAC auprès du GAC est M Yrjö Länsipuro.

## Informations complémentaires

[Site Web](https://atlarge.icann.org/) de l’ALAC.

## Gestion des documents

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre** | Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC) |
| **Distribution** | Membres du GAC |
| **Date de distribution** | 7 juin 2018 |